



DELIBERATION N°2026-37

Adoption du règlement intérieur du SEBV

Extrait du Registre des Délibérations

COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le huit septembre, s'est réuni à Sainte-Gemme Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 21

Présents pour le quorum : 21

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian CA Pays de Dreux	SAINT-OUEN-MARCHEFROY
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	ANEST Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M.	LUSZEZSZIN Bruno	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M.	FAVREAU Patrick	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	MEZARD Hugues	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Absents excusés : 7

M. STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M. DELAHAYE Florian	Suppléant de FAVREAU Patrick	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M. ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M. ALLAIN Philippe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. MITSIALIS Nicolas	Suppléant de DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M. BIZARD Freddy	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE

Également présents (sans voix délibérative) : 4

M. GENCE Xavier	Suppléant de LUBOW Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS
Mme DEQUAIRE Sylviane	Suppléant de GENCE Xavier	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme ELEOUET Fabienne	SNA	Conseillère municipale	BUEIL
M. BIEUVILLE Mathieu	CA Pays de Dreux	Conseiller municipal	EZY SUR EURE

M. Bernhart est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Monsieur Lemoine, Président rappelle que le règlement intérieur est un document déterminant les règles de fonctionnement interne du Comité Syndical, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. À ce titre, il revêt force de loi pour les membres du conseil. Les procédures qu'il institue doivent ainsi être suivies rigoureusement. À défaut, les délibérations seraient susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

Au moment du renouvellement général, le règlement intérieur peut être adopté dans les mêmes termes que celui précédemment en vigueur ou faire l'objet de modifications. Le règlement intérieur peut, par ailleurs, être modifié à tout moment par le Comité Syndical.

Pour ce faire, une proposition de règlement intérieur a été communiquée aux membres pour examen. Lors de la séance du Comité Syndical, les membres ont pu faire part de leurs remarques et obtenir les précisions demandées.

Vu les élections du 19 mai 2026 et la nomination du nouveau Président, de nouveaux Vice-Présidents ainsi que des représentants du bureau ;

Vu l'article L.5711-1 du CGCT indiquant que les syndicats mixtes fermés sont soumis aux règles applicables aux communes de plus de 1 000 habitants pour l'application de l'article L.2121-8 du CGCT et doivent donc également adopter un règlement intérieur ;

Considérant la nécessité d'adopter un nouveau règlement intérieur ;

L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical du SEBV le règlement intérieur du Comité syndical et de ses instances

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de règlement intérieur tel que présenté en annexe.

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE 22.08.26

Après dépôt à la Sous-Préfecture le
Le Président,

Stéphane LEMOINE

Le Président,

Stéphane LEMOINE

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE